

Plan national d'actions pour la Loutre d'Europe

Déclinaison régionale 2012 - 2015

Comité de pilotage régional des Pays de la Loire du 18/12/2014
de 9h30 à 12h15

Compte-rendu

Benoît Marchadour (LPO PDL), Jean-Christophe Brun (ONCFS) & Arnaud Le Nevé (Dreal PDL)

Présents :

Prénom	Nom	Organisme	Courriel
Jérémie	Belliot	CG 44	jeremie.belliot@loire-atlantique.fr
Cyrille	Biegala	PNR Normandie-Maine	cyrille.biegala@parc-normandie-maine.fr
Didier	Boisnault	DDT 49	didier.boisnault@maine-et-loire.gouv.fr
Caroline	Boudé	DDTM 44	caroline.boude@loire-atlantique.gouv.fr
François-Marie	Bouton	LPO 72	Francois-marie.bouton@lpo.fr
Ludvine	Boutroue	Région Pays-de-la-Loire	ludvine.boutroue@paysdelaloire.fr
Jean-Christophe	Brun	ONCFS – Délégation régionale	Jean-christophe.brun@oncfs.gouv.fr
Maëlle	Camus-Ginger	Vinci Autoroutes	maelle.camusginger@cofiroute.fr
Alain	Chalopin	Fédération régionale des chasseurs 49	frc-paysdelaloire@wanadoo.fr
Séverine	Charrier	Conseil général de Vendée	severine.charrier@vendee.fr
Aude	Deslandes	Conseil général de la Sarthe	
Laurence	Diviller	DDTM 44	laurence.diviller@loire-atlantique.gouv.fr
Sabrina	Donger	CPIE Ligné et Grand-Lieu	sabrina@cpie-logne-grandlieu.org
Tiphaine	Heugas	CPIE Loire Anjou	t-heugas@cpieloireanjou.fr
Jézabel	Joalland	Conseil général de la Sarthe	jezabel.joalland@cg72.fr
Denis	Lafage	Corela	denis.lafage.corela@gmail.com
Arnaud	Le Nevé	Dreal Pays-de-la-Loire	arnaud.le-neve@developpement-durable.gouv.fr
Michaël	Le Roy	LPO 49	
Jean-Pierre	Lebossé	Dreal Pays-de-la-Loire	jean-pierre.lebosse@developpement-durable.gouv.fr
Jean-Luc	Maisonneuve	Syndicat mixte EDENN	eden.natura@wanadoo.fr
Benoît	Marchadour	CRLPO	benoit.marchadour@lpo.fr
Richard	Maréchal	Conseil général de Maine-et-Loire	r.marechal@cg49.fr
Charles	Martin	Bretagne Vivante – SEPNB	charles.martin@bretagne-vivante.org
Benjamin	Même-Lafond	LPO 49	saumur@lpo.fr
Magalie	Perrin	Mayenne Nature Environnement	mne.mperrin@orange.fr
Christophe	Pineau	CEREMA	Christophe.Pineau@cerema.fr
Morgane	Sinneau	CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir	msineau.cpie72@ouvaton.org
Alain	Texier	Syndicat mixte du Parc interrégional du Marais poitevin	a.texier@parc-marais-poitevin.fr
François	Varenne	LPO 85	francois.varenne@lpo.fr
Didier	Montfort	SFEPM 44	dimontfort@wanadoo.fr

Excusés :

Marek Banasiak (CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir), Patrick Blanchard (CRPF Pays de la Loire), Stéphane Boudy (Conseil régional des Pays de la Loire), Jean-François Breaud (Cerema), Philippe Chavaren (ASF), Maud Courcelaud (Agence de l'Eau Loire-Bretagne), Jean-Alexandre Dachary (Fédération de la Sarthe pour la pêche et la protection du milieu aquatique), Philippe Della Valle (Cap Atlantique), Daniel Devanne (DDTM 85), Jean-Marc Gillier (SNPN), Henri Guillard (Dir Ouest), Cédric Heurtebise (ASF), Matthieu Marquet (PNR de Brière), Yann Nicolas (Fédération de Maine-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique), Étienne Ouvrard (Groupe chiroptères Pays de la Loire), Marie-Laure Piau (Fédération de la Mayenne pour la pêche et la protection du milieu aquatique), Sébastien Reeber (SNPN), Laurent Tillon (ONF), Jean-Philippe Vornière (DDTM 85).

Ordre du jour

09h30-10h00 – Introduction et tour de table (A. Le Nevé, Dreal)

10h00-11h30 – Actions 2013 et 2014

- retour général sur les actions (15 mn - B. Marchadour, LPO PDL)
- zoom sur le programme d'actions régionales porté par la LPO Sarthe (30 mn - B. Marchadour, LPO PDL) :
 - connaissance sur la reconquête du territoire et sur les fronts de colonisations
 - identification des freins à la recolonisation au sein de la trame bleue (collisions routières)
- les havres de paix dans les Pays de la Loire – présentation de la démarche (10 mn - B. Marchadour, LPO PDL)
- mortalité et réseau de collecteurs (20 mn - A. Texier, LNV)
- les arrêtés départementaux relatifs au piégeage et à la protection de la Loutre et du Castor (20 mn – J.-C. Brun, ONCFS)

11h30-12h00 – Actions 2015

- aperçu général des actions pour 2015 (20 mn - B. Marchadour, LPO PDL)
- mise à jour de la brochure « le castor et la loutre sur le bassin de la Loire » (15 mn – J.-C. Brun, ONCFS)

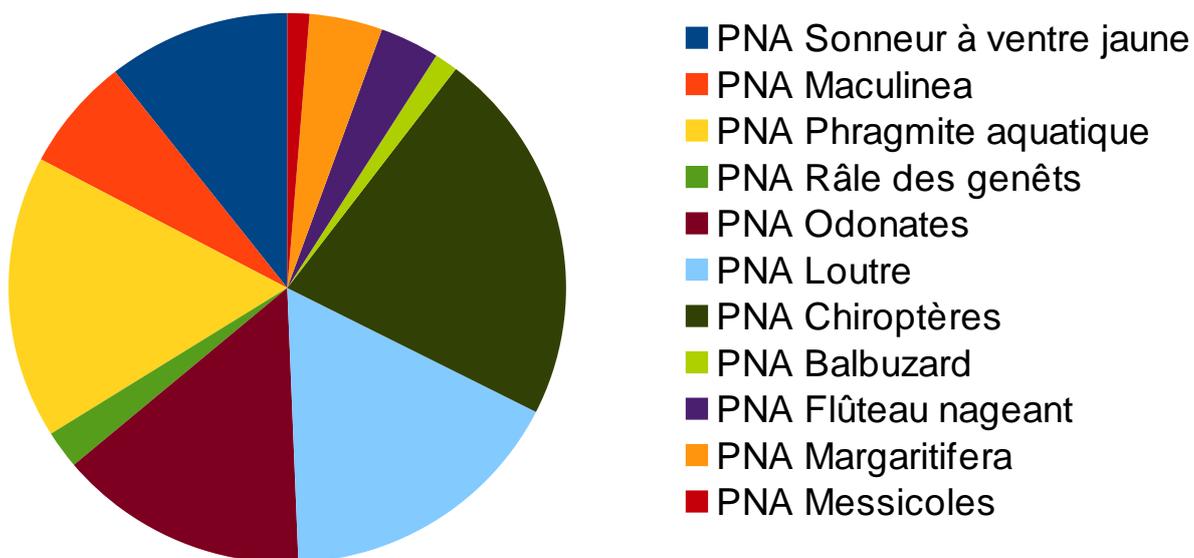
12h00-12h15 – Questions diverses et conclusion (A. Le Nevé, Dreal)

INTRODUCTION : LES PNA EN PAYS DE LA LOIRE

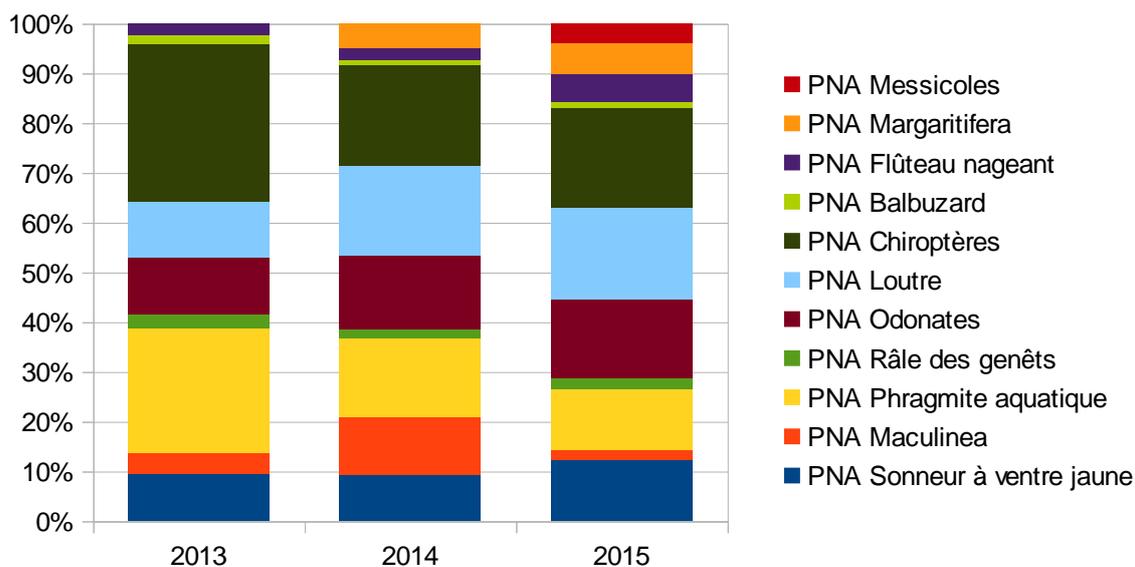
Budget des PNA déclinés en région Pays de la Loire depuis 2013 jusqu'au prévisionnel de 2015 (hors Natura 2000, hors pilotage national du PNA Rôle des genêts), investissements et fonctionnement :

Répartition annuelle des budgets des PNA déclinés en région Pays de la Loire depuis 2013 jusqu'au

Budget des PNA de 2013 à 2015 en Pays de la Loire (hors Natura 2000) = 941 290 €



prévisionnel de 2015 (hors Natura 2000, hors pilotage national du PNA Rôle des genêts) :



RAPPEL DES OBJECTIFS PRIORITAIRES FIXÉS LORS DU PRÉCÉDENT COPIL DU 22.01.2013

- améliorer les connaissances sur la répartition, notamment en secteur de recolonisation,
- intégrer les corridors écologiques pour l'espèce dans les outils de planification et d'aménagements,
- réduire la mortalité routière et dresser une cartographie des points noirs
- animer un groupe loutre sur la région.

Le présent compte-rendu s'attache essentiellement à retranscrire les discussions qui ne figurent pas dans les diaporamas présentés. Ceux-ci sont téléchargeables sur le site internet de la DREAL : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/plan-national-d-actions-pour-la-loutre-d-europe-a2109.html>

Rapport d'activités 2014

Il est rappelé que le rapport d'activités 2014 du PNA a été envoyé il y a quelques jours par Benoît Marchadour à l'ensemble des membres du comité de pilotage pour relecture et discussion à l'occasion de ce comité de pilotage. Les compléments éventuels d'informations sont à faire remonter à Benoît Marchadour.

ACTIONS 2013 – 2014 : RETOUR GÉNÉRAL SUR LES ACTIONS

Hiérarchisation des actions en Pays de la Loire :

7 actions sont en priorité 1

10 actions sont en priorité 2

5 actions sont en priorité 3 ; 4 sont non prioritaires

Action 31 : animer la déclinaison régionale

Année 2013 :

L'animation fut difficile en raison d'un retard sur l'arrêté de subvention. Elle fut principalement consacrée à la construction du « programme d'actions régionales » porté par la LPO Sarthe.

Il n'y a pas eu comité de pilotage en 2013 après celui du 22 janvier 2013 consacré au lancement de la déclinaison régionale validée en 2012, mais un rapport d'activités 2013 a été rédigé.

Année 2014 :

L'animation a été mobilisée principalement par la coordination du « programme d'actions régionales » et celle du réseau pour la valorisation des cadavres de loutre, avec le dépôt d'un dossier de dérogation auprès des services de l'État en avril 2014.

L'animation a également travaillé sur la convention « havre de paix » avec la SFPEM, la rédaction du rapport d'activités 2014 et l'organisation de ce comité de pilotage.

Le détail des actions prioritaires de rang 1 est présenté par Benoît Marchadour (actions 1, 2, 14, 17, 27 et 29).

Action 1 : répartition régionale de la Loutre

Il est précisé que la population mayennaise est petite et fragile. Au moins deux individus fréquentent un passage à loutre équipé d'une caméra trappe.

Action 14 : mettre en place des corridors écologiques pour la Loutre

Cette action n'a pas débuté.

Le MNHN mène une étude au niveau national ce qui laisse espérer que l'on puisse récupérer les cartes des corridors pour la région. Cependant, on ne sait pas à quelle échelle les corridors seront représentés.

Alain Texier rappelle la nécessité de **mettre en commun à l'échelle régionale les données Loutre (mortes)**. Cette centralisation soulève diverses questions parmi les membres du comité. Il est reconnu que la LPO est la mieux placée pour centraliser ces données.

Sur les modalités de transmission, la Dreal demande à l'animateur du PNA de solliciter chaque partenaire en fin d'année sur les données collectées au cours de l'année écoulée et d'en faire état dans le rapport d'activités annuel : nouvelles données (localisation et fournisseur de la donnée) et construction progressive, année après année d'une **carte points noirs**.

Action 17 : réduire la mortalité routière

De nombreuses personnes présentes interviennent pour compléter les informations figurant déjà dans le rapport d'activités 2014. **Nous invitons toutes celles et ceux possédant des informations complémentaires à les faire remonter par écrit (email) à Benoît Marchadour.**

Ont notamment été signalés les aménagements de passage à Loutre suivants :

- sur la Roche-sur-Yon,
- sur l'Aron,
- le Cerema expertise les ouvrages de franchissement d'ASF en 2015,
- le CG44 a fait des travaux sur Casson d'après la DDTM 44.

Action 27 : former les partenaires du PNA

Il n'y a pas eu de formation dans tous les départements mais la coordination du PNA se tient disponible pour répondre à tout besoin.

La DDTM 44 demande à être associée de plus près aux échanges concernant la mise en œuvre des actions sur le terrain car certaines d'entre elles peuvent toucher directement des missions de la DDTM (piégeage, police de l'eau, Natura 2000...) et elle peut les relayer dans les réunions où elle est présente. Elle souhaite aussi recevoir la « fiche collisions ». Il est aussi rappelé que la communication peut se faire dans les deux sens et que la DDTM peut informer à l'avance l'animateur du PNA des réunions où elle siège qui touchent de près ou de loin à la Loure.

Le Plan Loire Grandeur Nature a financé une formation « loutre et mammifères aquatiques » mais elle s'est tenue hors des Pays de la Loire.

Le détail des actions prioritaires de rang 2 est présenté par Benoît Marchadour (actions 12, 13, 18, 19, 20, 21, 25, 26 et 28)

Action 12 : consolider le réseau de sites protégés et gérés pour la Loure

Il est rappelé que les données Loure ont été intégrées à la SCAP (Stratégie de l'État pour la création d'un réseau d'aires protégées). Dans ce cadre, 22 à 25 sites (privés et publics) ont été identifiés en région.

Un réseau de sites a été identifié dans le marais Poitevin par le PNR, mais le parc se pose la question du type de conventionnements à mettre en place.

Action 13 : diffusion de documents

Le cahier des charges pour les études d'impact réalisé par l'UICN est peu diffusé. En 2015 est prévu un nouveau guide technique incluant les questions relatives à la réglementation sur l'espèce.

Action 18 : éviter la mortalité due aux noyades accidentelles dans les engins de pêche

La DDTM 44 prévoit de rencontrer les pêcheurs de Loire en 2015 pour les informer sur cette thématique.

Action 19 : éviter la mortalité accidentelle lors des actions de piégeage ou de chasse

(cf. aussi ci-après « les arrêtés départementaux relatifs au piégeage »)

Didier Montfort propose un article sur ce sujet du piégeage accidentel dans les revues départementales de chasse.

Alain Chalopin qu'une communication spécifique (intervention et/ou remise de documentation)

sur cette thématique pourrait se faire lors des journées obligatoires de formation des piégeurs organisées dans chaque département par les Fédérations Départementales de Chasseurs. Le réseau des piégeurs peut également contribuer aux actions 1 et 2 et améliorer la connaissance sur la présence de loutres.

Action 20 : créer des havres de paix dans les PDL

cf. zoom spécifique ci-après

Actions 28 : mettre à disposition des collectivités et usagers une assistance scientifique et technique en Pays de la Loire

Il est demandé de mettre sur le site internet de la Dreal la liste des experts locaux pouvant être sollicités.

ZOOM SUR LE PROGRAMME D' ACTIONS RÉGIONALES 2014-2016 ET LES RÉSULTATS OBTENUS EN 2014

Maître d'ouvrage : LPO 72

Maîtres d'œuvres : 7 associations de protection de la nature

Coordination technique : Benoît Marchadour

Financement : Région (38%), Agence de l'Eau (62%)

Budget total : 131 780 €

Portée géographique : 9 bassins versants sont identifiés prioritaires par rapport à la connaissance acquise en 2012. 288 tronçons sont suivis.

Objectifs premiers : améliorer la connaissance de la répartition de la Loutre sur le front de colonisation et contribuer à réduire la mortalité routière en réalisant des diagnostics sur les ouvrages de franchissement visités

Objectif secondaire : rassembler les acteurs régionaux pour assurer une cohérence et une meilleure lisibilité des actions

Une réunion spécifique à ce programme s'est tenue en juin 2013

Résultats de la prospection en 2014 : globalement décevants avec 18 tronçons positifs sur les 288 suivis.

Absence d'indice sur la Moine, le Layon, la Mayenne aval, l'Ernée, l'Huisne, la Vègre et l'Erdre amont.

Présence sur le Don, la Sèvre Nantaise et la Sarthe amont

Une discussion s'engage sur les raisons qui pourraient expliquer si peu de contacts :

- absence de l'espèce ?
- présence de l'espèce mais faible marquage des territoires en raison d'une faible densité d'individus ne les incitant pas à marquer ?
- lessivage des marques en raison d'un hiver et d'un printemps 2014 particulièrement humides (pluie, hauteurs d'eau empêchant ou supprimant les épreintes) ?

Identification des freins à la recolonisation au sein de la trame bleue en 2014 :

La méthode GMB pour le diagnostic des ouvrages est utilisée. Elle est appréciée des observateurs car elle permet de cadrer l'évaluation de la dangerosité des ouvrages. Une journée de formation à cette méthode a eu lieu début 2014 avec les acteurs du programme d'actions.

Au total, plus 233 ouvrages ont été expertisés en 2014 avec une fiche descriptive et des préconisations.

Maëlle Camus-Ginger (Cofiroute) précise qu'elle est demandeuse d'une expertise en 2015 sur les autoroutes de Maine-et-Loire, Sarthe et Mayenne car des travaux sur les ouvrages de franchissement sont prévus dans les toutes prochaines années.

La Diro (Henri Guillard) s'excuse de ne pas être présente mais précise par email qu'elle envisage en 2015 de poursuivre sa collaboration avec la LPO concernant la sensibilisation de ses équipes et l'installation de dispositifs de franchissement sous la RN249 entre Nantes et Cholet.

LES HAVRES DE PAIX

Outil créé par le Groupe mammalogique breton (GMB) et repris par la SFEPM. Il en existe 50 en Bretagne fin 2013.

Un seul a été créé en 2013 par le GMB en Loire-Atlantique.

Une plaquette de présentation des « havres de paix » est disponible pour sensibiliser les propriétaires. L'animateur du PNA invite tous les partenaires associatifs à se doter de cette plaquette pour en faire localement la promotion auprès :

- des associations de propriétaires constituées le long des cours d'eau
- des propriétaires en bordure de cours d'eau par le biais des CTMA,
- auprès des animateurs Natura 2000 pour relayer l'information auprès des propriétaires avec qui ils sont en contact.

Il est demandé à la Dreal d'intervenir auprès des animateurs Natura 2000 lors des journées annuelles pour les sensibiliser à ce thème.

Action 25, informer et sensibiliser les utilisateurs et gestionnaires des écosystèmes aquatiques

En 2015, la DDTM 44 prévoit de rencontrer les pisciculteurs par l'entremise du Smidap, pour les amener notamment à s'équiper de dispositifs d'évitement.

MORTALITÉ ET RÉSEAU DE COLLECTEURS

La région Pays de la Loire représente un tiers des cadavres de loutre collectés annuellement en France entre 2001 et 2010 (sans les données de la région Centre et une partie des données du département de la Charente Maritime).

Il est proposé de créer un annuaire régional des collecteurs à mettre sur internet et à diffuser aux services de l'État et partenaires du plan.

Une convention est en cours entre la SFPEM et Oniris pour récupérer les loutres (échantillons selon niveau 1 du protocole SFPEM) qui, à terme, remonteront au MNHN. Il est prévu notamment des congélateurs relais dans un réseau constitué des vétérinaires, des SD de l'ONCFS et du Parc interrégional du marais Poitevin.

Une discussion s'engage sur la centralisation des données de mortalité. Chaque structure doit valider, en interne, le fait de transmettre ses données brutes de mortalité. Les données seront ensuite remontées à la SFPEM.

Actuellement, l'animation régionale du PNA (LPO Pays de la Loire et ONCFS) est la mieux placée pour centraliser chaque année ces données.

Deux démarches sont possibles pour la transmission des données :

- chaque structure envoie annuellement en fin d'année ses données de mortalité à Benoît Marchadour
- Benoît Marchadour contacte chaque année chaque partenaire du PNA pour collecter ces données.

L'animation du PNA a fait parvenir en avril 2014 un dossier de demande de dérogation pour que les collecteurs du réseau de valorisation des cadavres de Loutre soient autorisés à transporter les animaux morts ou leurs tissus.

Dans un premier temps, la DREAL s'est chargée d'instruire la demande et a envoyé son avis favorable au MEDDE pour passage en CNPN. Le MEDDE a répondu qu'un arrêté ministériel en date du 11/02/2014 cadre ce type de demande et délègue à l'ONCFS la délivrance de l'autorisation.

Jean-Christophe Brun va donc prendre contact avec la direction régionale de l'ONCFS pour obtenir les autorisations nécessaires pour les collecteurs du réseau en Pays de la Loire.

Benoît Marchadour et Alain Texier vérifient avec Jean-Christophe Brun que la liste des collecteurs régionaux est complète.

LES ARRÊTÉS DÉPARTEMENTAUX RELATIFS AU PIÉGEAGE ET À LA PROTECTION DE LA LOUTRE ET DU CASTOR

L'arrêté ministériel du 14 juillet 2013 interdit l'utilisation des pièges de catégorie 2 et 5 à moins de 200 m d'un cours d'eau à Loutre d'Europe ou Castor d'Europe.

Un arrêté préfectoral est pris chaque année dans les départements pour établir le zonage d'évitement.

Vendée : la Loutre est présente partout donc l'arrêté concerne l'ensemble du département.

Sarthe : la DDT a demandé les données de présence aux experts départementaux pour établir les cartes. Elle a considéré que toutes les communes en aval du site de présence le plus en amont sur un cours d'eau, étaient concernées par l'évitement.

Maine-et-Loire : la DDT a demandé des données aux associations naturalistes ainsi qu'à l'ONCFS. Certaines ont été remises en cause lors de la CDCFS et ont nécessité de nouvelles visites sur site par l'ONCFS et les naturalistes afin de les confirmer.

Mayenne : les données de présence avérée ont été fournies par Mayenne Nature Environnement (MNE).

Loire-Atlantique : La DDTM 44 prend chaque année un arrêté de piégeage pour déterminer les secteurs d'évitement à Loutre et Castor en concertation avec l'association départementale des piégeurs, la fédération départementale des chasseurs et les associations de protection de la nature. Malgré tout, son arrêté 2014 est attaqué par la fédération des chasseurs qui estime que les zones d'évitement ne correspondent pas à la présence effective de ces deux espèces.

S'en suit une discussion rappelant la nécessité de centraliser des données Loutre à l'échelle régionale, et sur l'opportunité de **rédiger une doctrine** au niveau régional, voire national, pour répondre aux questions posées par cette action en justice :

- durée de validité des données obtenues sur le terrain ?
- rayon d'évitement à prendre autour des données avérées ?
- difficulté de détecter la présence de l'espèce et de parcourir l'ensemble du territoire chaque année ?
- type d'informations à faire remonter en CDCFS ?

Il est précisé par la Dreal que la rédaction d'une doctrine validée par le copil national du PNA Loutre, sur laquelle pourraient s'appuyer les services de l'État pour prendre leurs arrêtés de piégeage, devrait renforcer leur assise juridique.

ACTIONS 2015

Mise à jour de la brochure « le castor et la loutre sur le bassin de la Loire » de 2010

L'ONCFS appelle les membres du comité de pilotage à faire remonter leurs remarques et corrections sur la version actuelle de la brochure « le castor et la loutre sur le bassin de la Loire » (datant de 2010), avant le mois de mars.

Une réunion technique sera organisée en janvier-février.

Toute personne souhaitant participer à la refonte de la brochure (corrections sur le texte et les cartes de répartition, fourniture de photos) est invitée à contacter Jean-Christophe Brun.

Synthèse et objectifs 2015

- centralisation des données de loutres mortes par la LPO Pays de la Loire pour dresser la carte des points noirs de collision,
- mettre à jour la carte régionale de présence/absence par maille de 10 km x 10 km,
- débiter la cartographie des corridors écologiques sur la base des connaissances actuelles,
- poursuivre les inventaires sur les fronts de recolonisation (+ expertise d'ouvrages)
- poursuivre le suivi de la petite population de Mayenne,
- poursuite des programmes de requalification d'ouvrages par le Cerema, la Diro, Cofiroute et y participer le cas échéant,
- diffuser la plaquette « havre de paix » aux propriétaires riverains des cours d'eau et aux associations de propriétaires riverains,
- animer le réseau des collecteurs de cadavres,
- informer les piégeurs et les chasseurs par le biais de la formation annuelle des piégeurs et par des articles dans les revues locales de chasse,
- améliorer la communication réciproque entre la coordination du PNA et les DDT(M) par échanges d'emails plus fréquents sur les réunions et événements à enjeux Loutre,
- mettre sur le site internet de la DREAL l'annuaire des collecteurs et experts régionaux,
- mettre à jour la brochure « la loutre et le castor ».